

Arrêté Municipal

TECH 2026/ 0036

Nous, Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Considérant que la Commune est propriétaire du Stade Roussel

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'il y a lieu par voie de conséquence de réglementer l'accès comme l'utilisation du Stade ROUSSEL,

Considérant l'état actuel du terrain, l'accès au terrain d'honneur du stade ROUSSEL, ne peut être autorisé.

ARRÊTONS CE QUI SUIT**Article 1 : Du Samedi 14 février 2026 au Dimanche 15 février 2026 inclus**

L'utilisation du Terrain d'Honneur du stade ROUSSEL est interdite.

Article 2 : Le présent arrêté figurant au registre des arrêtés de la Mairie sera affiché aux abords du stade et remis en main propre au Président du Saint-Aubin Football Club.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53, rue Gustave Flaubert à ROUEN (76000) dans le délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 12 février 2026

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Ligue de Football à Lisieux
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
- Publié sur le site Intramuros de la commune

Le Maire
Pour le Maire empêché

Stéphane DEMANDRILLE
3^{ème} Adjoint



Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr